

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY
RUE DU CHÂTEAU 4 - C.P. 75
1804 CORSIER-SUR-VEVEY

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Préavis municipal no 24/2021

Budget communal 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement en vigueur de votre Conseil, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'année 2022.

Le présent préavis est complété par la brochure « Budget 2022 – version 1.2 », laquelle comporte tous les chiffres en détail, ainsi que nombre de commentaires explicatifs ainsi que les budgets 2022 du BTI et de la déchèterie de Praz-Libon.

Le budget 2022, construit dans un esprit de continuité et avec le souci d'un contrôle des coûts maîtrisables, prévoit un résultat légèrement déficitaire. En effet, la balance des revenus et des charges attendus pour l'année prochaine laisse apparaître un excédent de dépenses de CHF 51'200.00. Par ailleurs, en tenant compte des charges et revenus sans effet monétaire, c'est un cash-flow positif de CHF 1'350'300.00 qui en ressort.

Le tableau présenté ci-après vous donne un aperçu synthétique par entité des prévisions pour 2022 mises en regard avec le budget de l'année en cours :

Tableau récapitulatif	Budget 2021		Budget 2022		Comparaison 2021 / 2022
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Administration générale	3'161'300 -2'661'100	500'200	3'312'500 -2'806'100	506'400	-145'000
Finances	3'031'900 9'589'600	12'621'500	3'058'550 9'720'450	12'779'000	130'850
Domaines & Bâtiments	1'952'600 1'000'150	2'952'750	2'030'450 1'102'350	3'132'800	102'200
Travaux	4'386'750 -1'727'650	2'659'100	4'375'550 -1'693'250	2'682'300	34'400
Instruction publique & Cultes	2'050'050 -2'014'750	35'300	2'055'000 -2'019'200	35'800	-4'450
Police & Sécurité	1'097'800 -997'000	100'800	1'110'900 -986'900	124'000	10'100
Oeuvre sociales	3'251'450 -3'251'450	0	3'368'550 -3'368'550	0	-117'100
Total	18'931'850	18'869'650	19'311'500	19'260'300	
Résultat		62'200		51'200	11'000
Total	18'931'850	18'931'850	19'311'500	19'311'500	

Commentaire général

Les prévisions 2022, avec son résultat légèrement négatif, correspondent à une situation à la fois saine et rassurante, d'autant plus que le cash-flow envisagé, favorablement influencé par le solde d'un gain immobilier espéré dans le cadre de la dissolution du Syndicat d'améliorations foncières des Côtes de Fenil, est confortable. Cette situation permettra non seulement de contenir, mais aussi de réduire l'endettement communal consenti pour la réalisation des travaux et les investissements décidés au cours de ces dernières années. Il laisse également envisager plutôt sereinement les investissements et projets à venir.

Concernant la maîtrise des charges portées au budget, les chiffres de cette prévision sont quelque peu influencés par la constitution d'une réserve en lien avec le gain immobilier mentionné plus haut. En faisant abstraction de cet élément extraordinaire, il apparaît qu'environ 37.80% de nos dépenses dépendent directement du cadre strictement communal, ce qui indique une forte dépendance à des fluctuations externes, constat récurrent.

Il n'a pas été envisagé d'impact particulier lié à la crise sanitaire dans les prévisions 2022, les conséquences, notamment fiscales, ayant de fortes probabilités de se lisser au cours des divers exercices. Quant aux actions de soutien qui seront concrétisées par la Municipalité tel qu'indiqué dans son rapport 04/2021, celles-ci seront soit couvertes au travers de divers postes du présent budget ou alors feront éventuellement l'objet de préavis distincts.

La Municipalité a maintenu, dans le cadre du budget 2022, les ressources allouées dès 2020 pour soutenir les actions communales et les actions ou évènements de nos sociétés locales. Un prochain retour à « la normalité » dans l'organisation d'actions ou d'évènements permettra sans doute au terme de l'an prochain de tirer un bilan et de mesurer si les moyens engagés sont adaptés aux besoins et projets à développer.

Concernant la surveillance des espaces publics et scolaires ainsi que des zones de stationnements, la Municipalité a opté pour la conclusion d'un contrat de prestation avec l'ASR afin de s'assurer de la présence d'un ASP (assistant de la sécurité public) à 25%.

Quant aux recettes fiscales, celles-ci ont été estimées en respectant un principe général de linéarité, ce qui sous-entend une stabilité économique et en tenant compte du taux d'impôt décidé lors de la séance de votre Conseil du 6 septembre 2021.

Plan des investissements

Pour l'année 2022, le plan des investissements vous est présenté pour information.

Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le préavis municipal no 24/2021
- où le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

d é c i d e

d'adopter le budget communal 2022 présentant :

aux revenus	CHF 19'311'500.00
aux dépenses	CHF 19'260'300.00
d'où un excédent de recettes de	CHF 51'200.00



Annexe mentionnée